

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

DGAET Direction des Routes et des Ports
Arrondissement de Berre
1 02 52

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : MME VALERIE GUARINO / M. ERIC LE DISSES**

**OBJET : Ports départementaux. Ensùs-la-Redonne. Convention avec la ville pour
l'exploitation de caméras de vidéo protection sur le port départemental de La Redonne.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur Le délégué aux Ports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le port de la Redonne est régulièrement exposé aux vols, aux dégradations de matériels et aux incivilités en tout genre.

Le présent rapport propose de conjuguer le pouvoir de police du maire d'Ensùs-la-Redonne avec le pouvoir spécial de l'exécutif départemental sur son domaine portuaire.

Pour lutter contre ces actes, le port départemental a ainsi été équipé d'un système de vidéo protection relié au Centre de Surveillance Urbain (CSU), service municipal de la mairie d'Ensùs la Redonne.

Le Département a acquis le système de vidéo surveillance pour un montant de 15 912€ (Budget Annexe des Ports départementaux) auprès de la centrale d'achats UGAP.

Il en assure également l'entretien et la maintenance.

La Commune quant à elle se charge de l'exploitation des vidéos. A cette fin il est nécessaire de formaliser cette mission par une convention répartissant les responsabilités des partenaires.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission Permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL